

RÉSOLUTION SUR LA RÉADAPTATION

# La réadaptation, enjeu mondial de santé publique, enfin reconnue comme un service essentiel par les membres de l'OMS

Lyon, le 17 mai 2023. Lors de la prochaine assemblée mondiale de la santé, du 21 au 30 mai prochain, les États voteront une résolution historique pour la promotion de la réadaptation, visant à aider les personnes handicapées ou malades à regagner en autonomie et en qualité de vie au quotidien. À l'heure où la réadaptation est encore souvent négligée dans de nombreux pays et où les besoins vont croissants – 2,4 milliards de personnes auraient besoin de réadaptation aujourd'hui – l'engagement des États en faveur de cette résolution est crucial pour résoudre les graves injustices d'accès à la santé. Handicap International se bat depuis 40 ans pour que la réadaptation soit reconnue comme un service essentiel et encourage un maximum d'États à voter cette résolution historique.

## Une résolution historique sur la réadaptation, enjeu mondial de santé publique

La résolution qui sera votée entre le 21 et le 30 mai prochain pour le renforcement de la réadaptation<sup>1</sup> dans les systèmes de santé engagera les États à **développer leurs services de réadaptation**, à **renforcer la couverture sociale des patients** et **développer la formation du personnel**.

**2,4 milliards de personnes** vivent actuellement avec un problème de santé pour lequel la réadaptation est bénéfique. Toutes n'en bénéficient pas pour autant. Dans **les pays à revenu faible ou intermédiaire**, plus de 50 % des personnes qui en ont besoin n'ont pas accès à des services de réadaptation.

### / Contact presse

#### Handicap International

Clara Amati  
M. 06 98 65 63 94  
M. [c.amati@hi.org](mailto:c.amati@hi.org)

Cette résolution répond à plusieurs enjeux urgents :

- La population mondiale vieillit, les crises et les maladies invalidantes se multiplient ;
- 2,4 milliards de personnes vivent dans le monde avec un problème de santé nécessitant de la réadaptation ;

<sup>1</sup> Dans le cadre de la résolution, l'OMS définit la réadaptation comme « un ensemble d'interventions destinées à optimiser le fonctionnement des personnes handicapées ou malades dans leurs interactions avec leur environnement ».

- La réadaptation permet de prévenir ou de limiter un handicap chez une personne malade, blessée ou handicapée ;
- Au contraire, le manque de services de réadaptation dans de nombreux pays est à l'origine de l'exclusion sociale et professionnelle de millions d'individus.

La réadaptation permet à des millions d'individus de devenir **autonome** et contribue à leur **insertion sociale et professionnelle** dans la société. Celle-ci s'adresse à un public bien plus large que celui des personnes handicapées – toute personne peut avoir besoin à un moment de sa vie de soins.

## **Les conséquences du manque de réadaptation : l'exemple du Tchad**

Au Tchad, la réadaptation est un **secteur méconnu et sous développé**. Le pays ne compte que **deux centres de santé**, non subventionnés par l'État pour plus de 17 millions d'habitants et aucune école de formation des professionnels n'existe à ce jour. En conséquence, on dénombre **vingt kinésithérapeutes et dix orthoprothésistes** au Tchad. Formés à l'étranger, ils exercent en majorité à N'Djamena, la capitale.

Dans ce contexte, l'adoption de la résolution aurait un impact très positif, en favorisant le développement et la reconnaissance de la réadaptation au Tchad.

*« Je croise les doigts pour que la résolution soit adoptée, mais surtout pour que des actions concrètes soient prises par nos États pour garantir l'accès à la réadaptation pour tous et toutes. Et puisque de toutes les façons, tout le monde aura besoin de services de réadaptation au courant de sa vie, il serait bénéfique pour nous tous d'apprêter le chemin dès maintenant. »* témoigne Natoyallah Djimingaye, kinésithérapeute de formation et chargé technique de réadaptation au Tchad

## **La réadaptation, une des missions fondamentales de Handicap International**

Handicap International est l'une des **pionnières en matière de réadaptation humanitaire** dans les contextes de développement, de catastrophes naturelles et de conflits armés. L'association mène **62 projets de réadaptation dans 35 pays différents** et défend cette résolution depuis de nombreuses années.

*« Depuis sa création en 1982, Handicap International se bat pour que la réadaptation soit reconnue comme un service essentiel à la santé de tous les individus. Cette résolution est l'aboutissement de 40 ans de combat et d'engagement auprès des plus vulnérables. La réadaptation est encore souvent négligée dans de nombreux pays, avec des conséquences dramatiques : après une maladie ou, un accident, des personnes ont un handicap qui aurait pu être prévenu grâce à la réadaptation ; d'autres voient leur mobilité se dégrader sans le bon appareillage et en l'absence de soins de kinésithérapie, ce qui aurait eu un impact bénéfique sur leur inclusion sociale et professionnelle... Avec cette résolution, les États s'engagent à développer les services de réadaptation et résoudre ainsi les graves injustices d'accès à la santé. »* témoigne Isabelle Urseau, Directrice Technique Réadaptation

### **/ Contact presse**

**Handicap International**  
Clara Amati  
M. 06 98 65 63 94  
M. [c.amati@hi.org](mailto:c.amati@hi.org)

Handicap International accompagne les États pour inclure la réadaptation dans leur système de santé. Son travail porte essentiellement sur deux secteurs d'intervention : **les services de réadaptation physique et fonctionnelle, et l'appareillage**. Des **formations** et

du **soutien** à destination des équipes médicales locales pour le développement de services adaptés, comme au Cambodge ou en Afghanistan sont également dispensés.

**A propos de Handicap International**

Handicap International est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis 40 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, Handicap International a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, États- Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) œuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la cogestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation. Handicap International est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), colauréate du prix Nobel de la paix en 1997 et lauréate du Prix Conrad N. Hilton 2011. Handicap International agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi.

**/ Contact presse****Handicap International**

Clara Amati

M. 06 98 65 63 94

M. [c.amati@hi.org](mailto:c.amati@hi.org)